

DEMANDE DE BAC OU COMPOSTEUR
COMMENT TROUVER MON IDENTIFIANT ?

TAXE D'HABITATION 2010 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement	
Valeur locative brute ❶	3000			3000	3000	
Valeur locative moyenne	2677			2677	2677	
❷ A 3 A T T E M E N T S	• Général à la base	15 %		15 %		
	• Personne(s) à charge	387		387	387	
	- Par personne rang 1 ou 2 pour 1 personne(s)	10 %		10 %		
	- Par personne rang 3 ou + pour 1 personne(s)	15 %		15 %		
	• Spécial à la base	%				
• Spécial handicapé	%					
						Total des cotisations
Base nette d'imposition ❸	3000			3000		
Taux d'imposition 2010	21,33 %	%				
Cotisations 2010 ❹	642					642
Rappel taux d'imposition 2009	21,33 %	%				
Rappel cotisations 2009	640					640
Variation en valeur ❶	+0					0
Variation en pourcentage	+0,33 %	%	%			0 %
Abattements de référence 2003/2010 ❶	Commune	Syndicat	Inter-communalité	Département	TSE	
• Général à la base						
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
• Spécial à la base						
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2009 ET 2010						
	ANNÉE 2009	ANNÉE 2010	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion ❷	
(a) Cotisations	640	642	+2	+0,33 %	Prélèvement pour base élevée ❸	
(b) Allègements					Plafonnement selon le revenu ❹	
(c) = (a) - (b) Somme à payer	640	642	+2	+0,33 %		
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 01 RÉGIME P						
Taux global 2000	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt
20,39 %	0410510660R	MAISON			3000	642
Cotisation référence 2003 ❶						640

Identifiant
0410510660R
Numero invariant

Il s'agit de l'identifiant du local taxé, lieu de vie et point de production des déchets. Il figure sur la taxe d'habitation mais est invariant et rattaché au local et non à l'individu.
Toute personne même si elle ne paie pas la taxe d'habitation recoit un état de la taxe sur lequel figure ce numéro.

Attention le numéro d'identifiant demandé n'est pas l'identifiant fiscal à 13 chiffres que l'on trouve par exemple sur sa déclaration de revenus.